Insee Flash
Normandie

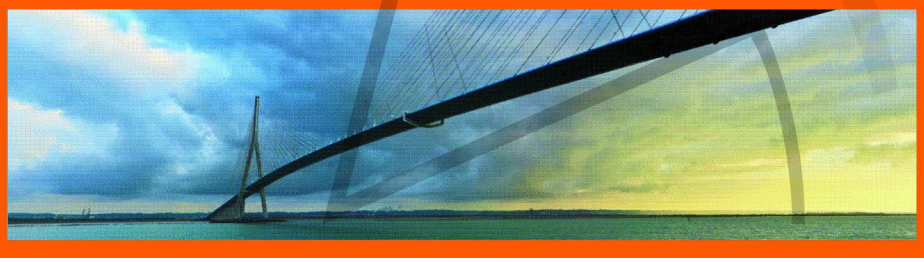

N° 97
Janvier 2021

Pour se rendre au travail à moins de 5 km, un Normand sur cinq se déplace à pied ou à vélo

En 2017, en Normandie, 1,2 million d'actifs se déplacent pour aller travailler. Un tiers d'entre eux effectue un trajet inférieur à 5 km. Pour ces déplacements courts, les modes de transport doux (marche, vélo) sont davantage utilisés et représentent plus d'un trajet sur cinq. Mais globalement, quelle que soit la distance parcourue, les actifs normands vont plus souvent travailler en voiture que leurs homologues de province. Se rendre au travail en transport en commun est plus fréquent dans les grands pôles urbains, notamment dans celui de Rouen.

Caroline Poupet, Insee

En 2017, 95 % des Normands ayant un emploi se déplacent pour aller travailler, soit 1,2 million de personnes. Dans près de sept cas sur dix, ces trajets domicile-travail se réalisent en voiture, une part qui classe la Normandie en 4e position des régions métropolitaines (*figure 1*). Ce mode de transport est privilégié quelle que soit la distance avec 52 % des trajets de moins d'1 km et plus de 94 % des trajets supérieurs à 10 km. Les transports en commun comme les modes de transport doux (marche, vélo), qui représentent chacun 7 % des trajets, sont par conséquent moins utilisés dans la région. La Normandie est même l'avant-dernière région métropolitaine pour l'utilisation du vélo, juste avant la Corse.

Entre 2015 et 2019, en Normandie comme en France de province, l'utilisation du vélo a progressé (respectivement + 0,4 et + 0,5 point) quand la part des trajets effectués à pied reculait (- 0,5 et - 0,3 point). La région se distingue en revanche par une augmentation de l'utilisation de la voiture (+ 0,6 point contre - 0,2 point en France de province) et une moindre utilisation des transports en commun (- 0,3 contre + 0,1 point).

Plus d'un trajet de moins de 5 km sur cinq se fait à pied ou à vélo

Parmi ces actifs se déplaçant pour aller travailler, 32 % effectuent des trajets inférieurs à 5 km, soit légèrement moins qu'en France de province (34 %). Pour ces déplacements courts, les modes de transport doux sont davantage utilisés et représentent plus d'un trajet sur cinq. La marche est particulièrement fréquente pour les plus petits trajets (40 % des trajets de moins d'1 km et 22 % des trajets de 1 à 2 km). Pour ces trajets, comme pour les trajets plus longs, les actifs normands utilisent davantage la voiture et moins souvent le vélo ou les transports en commun que leurs homologues de France de province.

1 La voiture, plus fréquemment utilisée en Normandie pour se rendre au travail

Part des modes de déplacement selon la distance domicile-travail à parcourir (*en %*)

	Normandie		France de province	
Mode de déplacement	Petites distances (< 5 km)	Ensemble	Petites distances (< 5 km)	Ensemble
Mode de déplacement doux	21,2	7,5	22,1	8,4
Dont marche à pied	17,4	6,0	16,9	6,1
Dont vélo	3,8	1,5	5,2	2,3
Deux-roues motorisé	1,6	1,4	2,0	1,7
Voiture	69,0	84,5	66,7	82,0
Transport en commun	8,2	6,7	9,2	8,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi ou en apprentissage et ayant déclaré des déplacements domicile-travail, France hors Mayotte
Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM (distances par la route)

Les cadres et les employés utilisent plus souvent les modes doux et les transports en commun pour leurs trajets courts

Plus de six agriculteurs sur dix et près la moitié des artisans et commerçants travaillent à moins de 5 km de leur lieu de résidence. Si un agriculteur sur quatre parcourt ces petites distances à pied, les artisans et commerçants sont nombreux à utiliser leur voiture (84 %), les contraintes liées à leur activité pouvant rendre nécessaire la disponibilité d'un véhicule.
Les employés et les cadres utilisent plus fréquemment les

modes de transport doux (plus d'un trajet sur cinq contre 17 % pour l'ensemble des actifs) ou les transports en commun (respectivement 11 % et 9 % des trajets contre 8 % pour l'ensemble des actifs ; *figure 2*). Si les cadres vont davantage travailler à vélo que les autres actifs, leur utilisation de ce mode de transport reste moins marquée en Normandie qu'en France de province (6 % des trajets courts contre 9 %), au contraire de la voiture (67 % contre 61 %).

Pour aller travailler, les femmes parcourent plus souvent de petites distances. Dans 35 % des cas leur trajet est inférieur à 5 km (contre 29 % pour les hommes) et dans 16 % des cas, il n'excède pas 2 km (13 % pour les hommes). Cela peut expliquer que, pour effectuer ces courts trajets, les femmes marchent davantage (19 % contre 15 %) et prennent plus souvent les transports en commun (10 % contre 6 %). À l'inverse, les hommes vont plus fréquemment travailler à vélo (5 % contre 3 %), en voiture ou en deux-roues motorisés.■

2 Pour parcourir de courtes distances domicile-travail, les employés et les agriculteurs marchent davantage

Répartition des actifs parcourant au plus 5 kilomètres selon le mode de déplacement et la catégorie socio-professionnelle (*en %*)

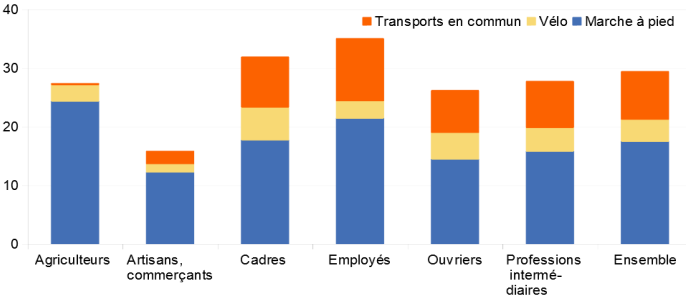

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi ou en apprentissage et ayant déclaré des déplacements domicile-travail, France hors Mayotte
Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM (distances par la route)

Encadré : Pour aller travailler, les transports en commun davantage utilisés dans les pôles et dans les plus grandes aires urbaines

Au sein des couronnes des aires et des communes hors attraction des villes (*Sources et définitions*), plus de neuf trajets domicile-travail sur dix se font en voiture. Dans les pôles, la voiture ne représente plus que sept trajets sur dix et les actifs se déplacent davantage en transport en commun (13 % des trajets contre 3 % dans les couronnes et 2 % dans les communes hors attraction), à vélo ou à pied (13 % contre 4 % dans les couronnes et 5 % dans les communes hors attraction).

Les actifs vont plus souvent travailler en transport en commun dans les aires les plus peuplées, au sein desquelles les réseaux de transport sont généralement plus développés. L'utilisation de ce mode de transport est ainsi quatre fois plus fréquente dans les aires de plus de 200 000 habitants que dans celles de moins de 50 000 habitants (10 % des trajets contre 2,5 %).

Au sein des pôles des trois aires les plus peuplées, c'est dans celui de Rouen que les transports en commun sont le plus utilisés pour se rendre au travail (22 % des trajets contre 15 % dans celui du Havre et 14 % dans celui de Caen ; *figure 3*). Dans les pôles de Caen et du Havre, l'usage de la voiture reste plus fréquent (71 % des trajets contre 65 % dans le pôle de Rouen). Dans le pôle de Caen, 5 % des trajets se font à vélo, deux fois plus que dans ceux du Havre et de Rouen, classant ce pôle en deuxième position dans la région derrière Dives-sur-mer (7 %) et devant Alençon et Cherbourg-en-Cotentin (4 %).

Au sein des aires de 50 à 200 000 habitants, l'utilisation des modes de transport doux est particulièrement importante dans les pôles de Dieppe, Alençon et Lisieux où la marche représente 17 % des trajets. À Dieppe, les transports en commun sont également beaucoup utilisés, comme dans les pôles d'Évreux et de Louviers (plus d'un trajet sur dix).

3 Les transports en commun, beaucoup utilisés pour aller travailler dans le pôle de Rouen

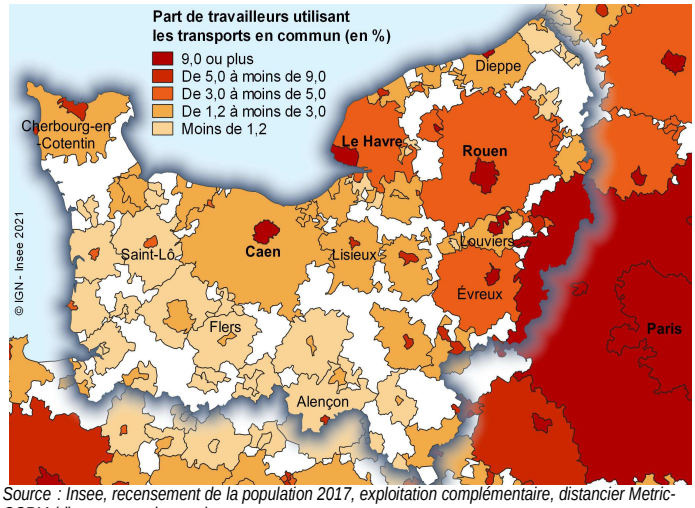

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM (distances par la route)

Sources et définitions

Les résultats sont issus du **recensement de la population de 2017** (France hors Mayotte). Le champ est constitué des actifs en emploi ou en apprentissage âgés de 15 ans ou plus résidant en Normandie. Les personnes ne se déplaçant pas ou ayant déclaré un lieu de travail à plus de 150 km de leur logement ne sont pas prises en compte dans cette étude. Le distancier Metric-OSRM de l'Insee fournit pour la première fois pour cette étude les distances routières entre le lieu de résidence et le lieu de travail suite à la **géolocalisation des adresses d'habitation et d'emploi**. Ceci permet de connaître les distances domicile-travail avec plus de précision que précédemment, notamment à l'intérieur des grandes communes.

L'**aire d'attraction** d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un **pôle**, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées des **communes hors attraction des villes**.

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Philippe Scherrer

Rédacteur en chef :
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com
ISSN : 2493-7339
@Insee 2021

Pour en savoir plus :

- Brutel C., Pages J., « Pour aller travailler à au plus 5 kilomètres de chez eux, 60 % des actifs utilisent leur voiture », *Insee Première*, n° 1835, janvier 2021
- Silvestre E., « Aller travailler à vélo, une pratique encore peu fréquente », *Insee Flash Normandie*, n°28, janvier 2017

Insee
Mesurer pour comprendre